

04/03/2008

ARRÊT N° 219

N°RG: 08/00048  
NG/DF

Décision déferée du 20 Novembre 2006 -  
Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE -  
03/02798

COPIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS  
\*\*\*

COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
1ère Chambre Section 2  
\*\*\*

ARRÊT DU QUATRE MARS DEUX MILLE HUIT  
\*\*\*

APPELANT(E/S)

Mademoiselle Maizouna MERAM  
8 rue Mireille  
31500 TOULOUSE

Maizouna MERAM  
représentée par la SCP  
DESSART-SOREL-DESSART

représentée par la SCP DESSART-SOREL-DESSART, avoués à la  
Cour

C/

MINISTERE PUBLIC  
défaillante

INTIME(E/S)

MINISTERE PUBLIC

représenté par [REDACTED] avocat général

COMPOSITION DE LA COUR

Après audition du rapport, l'affaire a été débattue le 30 Janvier 2008 en  
audience publique, devant la Cour composée de :

[REDACTED] président  
[REDACTED] conseiller  
[REDACTED] conseiller  
qui en ont délibéré.

Greffier, lors des débats : [REDACTED]

ARRET :

Grosse délivrée

le

à

- CONTRADICTOIRE  
- prononcé publiquement, par mise à disposition de l'arrêt au greffe de  
la Cour, les parties en ayant été préalablement avisées dans les  
conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 450 du Code de  
procédure civile,  
- signé par [REDACTED] président, et par [REDACTED]  
greffier de chambre.

